



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

**Quatorzième séance du quatrième mandat, 19 février 2020 à 19 heures**  
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

**Procès-verbal (approuvé)**

**Présents**

Eric Eigenmann, président  
Anton Alekseev  
Yasmine Atlas, vice-présidente  
Matteo Bächtold  
Camille Bajoux  
Julia Barbe  
Sophie Brandon  
Bernard Cerutti  
Pierre Cosson  
Michelle Cottier  
Mathieu Crettenand  
Andrea Dettwiler  
Gahla Doerig  
Valérie Dullion  
Pauline Emery  
Giovanni Ferro Luzzi  
Mathilde Fontanet  
Nicolas Fornerod  
Corine Frischknecht  
Didier Grandjean  
Olivier Maulini  
Lara Mireskandari  
Isabelle Monnay  
Sébastien Muller  
Baptiste Nunes  
Didier Picard  
Cécilia Raziano  
Léonore Saade-Augier  
Sarah Scholl  
Pascal Sciarini  
Leonard Truscello  
Valeria Wagner

**Rectorat**

Yves Flueckiger, recteur  
Stéphane Berthet, vice-recteur  
Céline Carrère, directrice  
Brigitte Galliot, vice-rectrice  
Antoine Geissbuhler, vice-recteur  
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice

Didier Raboud, secrétaire général

**Secrétaire**

Sophie Desjacques Carnegie

**Excusé-e-s:**

Ruth Durrer

Stéphanie Girardclos

Marine Girardin

Oliver Hartley

Jean-Daniel Macchi

Mary O'Sullivan

Frédéric Yvon

Jean-Marc Triscone, vice-recteur

**Absent-e-s:**

Nadja Batou

Mathilde Bourrier

Céline Castellino

Laurent Cesalli

Julien Chanal

Yvan Jeanneret

**Invité-e-s :**

Mme Mallory Schaub, responsable du pôle SEA (soutien à l'enseignement et à l'apprentissage) pour présenter le processus d'accréditation (point 7)

M. Fabrice Calame, adjoint du vice-recteur Jean-Marc Triscone pour présenter la stratégie SDG's du rectorat (point 8).

## 1. OUVERTURE DE SÉANCE

**Le Président** félicite le Recteur de sa nomination à la présidence de Swissuniversities qui est une magnifique reconnaissance pour l'UNIGE et sa personne.

*Le Recteur est applaudi.*

**Le Président** accueille M. Matteo Bächtold, étudiant à la faculté de théologie, en remplacement de Mme Anna Prad démissionnaire, pour le corps des étudiant-e-s.

*Il est applaudi.*

**Le Président** accueille également M. Céline Carrère, directrice en charge de l'interdisciplinarité et de la gouvernance des centres interfacultaires au sein du rectorat.

*Elle est applaudie.*

Enfin, **le Président** accueille Mme Mallory Schaub, responsable du pôle SEA (soutien à l'enseignement et à l'apprentissage) pour présenter le processus d'accréditation au point 7 de l'ordre du jour et M. Fabrice Calame, adjoint du vice-recteur Jean-Marc Triscone pour présenter la stratégie SDG's du rectorat au point 8 de l'ordre du jour.

*Ils sont applaudis.*

### 1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

### 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019

Le procès-verbal est approuvé.

## 2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

**Le Président** informe que le 13 décembre dernier, le bureau de l'Assemblée a rencontré le secrétariat général. Des propositions de travail conjoint seront faites au point 4 de l'ordre du jour. Il informe ensuite que le Président du Comité d'éthique et de déontologie a envoyé un courrier au Recteur en réponse à la lettre du Recteur du 18 novembre 2019 relative au processus d'anonymisation des examens dont copie a été adressée au Président de l'Assemblée. Le Président en donne lecture.

### **Anonymisation des examens**

Genève, le 17 décembre 2019

Monsieur le Recteur, cher Monsieur,

Le CED vous remercie de votre courrier du 18 novembre et de la prise en compte de la demande du Comité de mettre en place un processus d'anonymisation des examens.

Le Comité estime que les éléments transmis vont dans le bon sens mais souhaiterait recevoir un calendrier des différentes étapes qui seront conduites, notamment celle de la définition des critères d'anonymisation et de la mise en place du processus.

Comme mentionné à plusieurs reprises dans nos échanges de courrier, le CED maintient sa recommandation initiale de 2012. Il souhaite que l'anonymisation soit rapidement adoptée pour tous les examens qui s'y prêtent. Lorsque cela ne peut pas se faire dans le cadre d'un e-assessment (notamment pour des motifs techniques ou financiers), le CED est d'avis qu'il serait opportun d'appliquer l'anonymisation par une autre méthode, par exemple par le biais d'étiquettes avec code barre, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres universités suisses.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette missive, je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

**Le Président** donne ensuite lecture de la réponse du Recteur à la lettre du Président du Comité d'éthique et de déontologie relative à l'anonymisation des examens et une copie a été adressée à l'Assemblée.

Genève, le 18 novembre 2019

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier du 20 septembre, qui a retenu toute notre attention.

Nous comprenons vos préoccupations concernant la nécessité d'accélérer le processus d'anonymisation. Dans ce sens, nous explorons d'autres méthodes plus traditionnelles d'anonymisation sur des examens papier. Nous sommes en discussion avec les universités du Triangle Azur pour échanger sur les bonnes pratiques en cours et comparer nos approches, notamment avec l'Université de Lausanne qui entre dans le même processus. Nous vous tiendrons informé du développement de ces discussions et notamment de la mise en place d'éventuels projets pilotes dans ce domaine.

Parallèlement, et c'est une discussion qui concerne l'anonymisation de manière globale - par le biais de l'e-assessment comme des méthodes plus classiques - les critères d'anonymisation doivent encore être affinés. Ils devront répondre aussi bien au souci d'équité qu'à la liberté académique, comme nous en faisons mention dans notre courrier du 10 janvier 2019. Dans ce sens, le rectorat prendra soin d'impliquer les différentes parties dans le processus.

Nous espérons que ces éléments auront répondu à vos interrogations et restons par ailleurs à disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président** demande à l'Assemblée s'il y a des remarques au sujet de ce courrier.

**M. Truscello** demande aux professeur-e-s et aux membres du corps intermédiaire s'ils ont connaissance de pratiques de mise en place de processus afin d'éviter les biais dans la correction des travaux.

**Le Président** qu'il n'a pas connaissance de telles pratiques en Faculté des lettres (la sienne).

**Le Recteur** informe qu'un projet pilote sera lancé en FAPSE. Il cède la parole à la vice-rectrice M. Louis-Courvoisier.

**Mme Louis-Courvoisier** indique que le projet d'e-assesment ne pouvant être mis en place rapidement, en septembre prochain un projet sera implémenté en FAPSE.

**M. Nunes** fait remarquer que l'idée de lancer un projet pilote au sein de la FAPSE émane de M. Truscello et qu'il soutient la demande du Comité d'éthique. En faculté de droit, avec celle de médecine, il y a un grand nombre d'enfants d'avocats de la place. Bien entendu que les professeur-e-s peuvent être objectif-ve-s, mais cette proximité peut également compliquer leur tâche. Il relève qu'en FAPSE, sur les épreuves QCM, il faut inscrire son nom, prénom et code d'étudiant-e. Il se demande pourquoi ne pas inscrire seulement le code d'étudiant-e pour garantir un certain anonymat.

**Mme Louis-Courvoisier** explique que cette solution n'a pas été retenue car il est aisé de trouver le nom de l'étudiant-e d'après le numéro d'immatriculation.

### **3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS**

**Le Président** suggère de reprendre plus tard la question de M. Maulini, ce dernier n'étant pas présent. Il cède la parole au recteur pour ses communications.

**Le Recteur** informe que les overhead 2020 ont atteint un niveau record de 15,1 millions, Il félicite le dynamisme de l'UNIGE et les efforts consentis.

Le partenariat stratégique avec l'UNIZH est très positif. Il relève qu'en termes de mobilité il est impressionné du grand nombre d'étudiant-e-s de l'UNIGE qui profitent de l'opportunité d'étudier à Zürich. Le solde est largement positif en faveur des étudiant-e-s de Genève qui partent à Zürich alors qu'il s'attendait plutôt à l'inverse. Depuis 2018, quelques 150 étudiant-e-s ont profité de cette offre avec une palme à la faculté de droit.

Comme chaque année, l'UNIGE était présente au WEF de Davos avec trois événements. Le premier relatif au SDI (Swiss Digital Initiative), pour mettre en place des principes éthiques dans la gestion du numérique et, à terme, une certification dans le domaine du numérique. Le second, la présentation du projet NCCR « AcceleRare » qui a connu un fort succès, sur les maladies rares qui touchent 8 % de la population mondiale pour plus de 7000 maladies rares. Des fondations pourraient être approchées afin d'apporter leur soutien à ce projet. Enfin, la présentation sur le Swiss Data Cube, qui consiste à observer la Terre depuis l'espace avec l'objectif de surveiller l'évolution du climat et qui démontre la bonne collaboration avec Zürich et la pertinence du projet.

#### 4. COLLABORATION ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Le Président** indique que les points 4 et 7 sont très liés même s'il a été décidé de les distinguer. Suite à la rencontre du 13 décembre entre le secrétariat général et le bureau de l'Assemblée, M. Raboud a écrit au bureau le 3 février afin de préciser les modalités. Le Président donne lecture du message

*Suite à notre réunion de décembre, je reviens vers vous concernant la proposition de création d'un groupe de travail conjoint SG/AU pour accompagner le processus d'accréditation.*

*Cette proposition a été accueillie très favorablement par le comité de pilotage accréditation. La plus-value en termes de participation est apparue de façon évidente, ainsi que la nécessité de travailler étroitement avec l'AU dans le cadre du processus d'accréditation.*

*Ce dernier devrait être présenté à la prochaine assemblée, le 19 février. La note ci-jointe ne concerne que la proposition d'un groupe de travail conjoint, qui devrait ainsi permettre à l'Assemblée de prendre position sur sa création.*

*Un fois celle-ci décidée, ce que nous espérons sincèrement, nous pourrions alors partager, lors de la première séance de ce groupe de travail, des propositions concernant ses objectifs précis et ses modalités de fonctionnement.*

*Dans l'attente d'ouvrir ce nouveau chapitre de collaboration avec vous, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.*

**Le Président** indique qu'il est question de préparer en commission les débats qui doivent avoir lieu en Assemblée, sans se substituer à ces débats. Les commissions qui, ensuite, ne sont pas considérées comme représentatives sont un travers dans lequel il faut éviter de retomber. Il s'agirait donc d'un groupe de travail qui préparerait les débats de l'Assemblée en découpant, de manière habile, des sujets qui seraient discutés en Assemblée de manière à ce que celle-ci n'y passe pas la soirée. L'idée étant de profiler les questions et de préparer le travail. Les sujets qui concernent l'Assemblée ont été rappelés, tels les RH, la relève, les élections,... le tout devant faciliter le processus d'accréditation et permettre d'aplanir les difficultés en amont. Il demande si les membres du bureau souhaitent compléter la synthèse.

**M. Raboud** indique que cette réflexion s'inscrit dans un cadre plus global d'amélioration de la gouvernance. Dans ce chantier, l'amélioration de la gouvernance avec les organes indépendants constitue un élément majeur. Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place avec le comité d'audit avec le changement de président et d'opportunités avec une nouvelle responsable de la qualité au sein du rectorat qui a permis de réinventer un mode de fonctionnement et entrer dans un nouveau fonctionnement de l'audit au sein de l'institution. Les relations entre le rectorat et l'Assemblée sont également perfectibles et c'est dans cette logique que s'inscrivent les discussions. Le mode d'interaction entre le bureau de l'Assemblée et une délégation du secrétariat général, ne remplace ni les débats en plénière, ni d'autres groupes de travail qui pourraient être précisés. Le but d'un groupe de travail entre le secrétariat général et le bureau de l'Assemblée est d'optimiser l'articulation entre ce qui peut se construire au niveau du secrétariat général (ci-après SG) et ce qui doit être débattu en plénière de manière plus efficace. Il s'agit de gagner en efficacité.

**Le Président** relève que le rapport de la commission de l'Assemblée sur la gouvernance fournit un certain nombre de points sur lesquels l'Assemblée peut s'appuyer.

**D. Raboud** estime bon de le rappeler. Les réflexions sur la gouvernance au niveau de l'Assemblée et au niveau du rectorat, analysées de manière sereine, permettent de se retrouver sur un certain nombre de thématiques, traitées de manière extrêmement différente. Certains chantiers très intéressants peuvent être ouverts. Celui de l'accréditation est particulièrement intéressant parce que global et demande un processus participatif. Le rôle de l'Assemblée en ce sens est extrêmement important. Le groupe entre le bureau de l'Assemblée et le SG serait de savoir comment organiser la participation dans ce processus d'accréditation. Une manière de fonctionner peut être réinventée au niveau de l'institution.

**Le Président** ouvre la discussion.

**Mme Wagner** se demande, dans la perspective d'améliorer les relations entre instances et organes indépendants, si les relations avec le CRD ne pourraient pas être intégrées à la problématique. Le plénum avait déjà évoqué la possibilité d'avoir accès aux procès-verbaux des séances du CRD.

**M. Raboud** répond par l'affirmative. Cela fera partie des discussions entre le bureau et le SG car il estime qu'il faut plus de fluidité entre ces organes.

**M. Crettenand** estime que l'Assemblée pourrait se positionner sur les chantiers que l'Assemblée souhaiterait ouvrir cette année, la gestion des RH, la participation avec les prochaines élections et l'accréditation. Il y a également d'autres questions comme celles de la relève académique qui pourraient être traitées et qui entrent dans le souci de transformation, notion utilisée lors de la rencontre entre le bureau et le SG. Il relève que l'accréditation en soi ne constitue pas un projet de transformation. Il propose de préparer un calendrier des chantiers afin d'organiser cette transformation, sans être trop ambitieux pour être efficace.

**Le Président** demande à l'Assemblée si, dans les points évoqués par M. Crettenand, elle souhaite ajouter un autre thème pour ensuite prioriser les thèmes.

**M. Raboud** relève que la liste de M. Crettenand reprend les chapitres du rapport gouvernance. Il rappelle que le rectorat favorise très clairement le projet de l'accréditation parce que la manière de l'aborder est objective et que le projet est englobant. Il estime qu'il s'agit d'un projet de transformation car il va interroger la manière dont on va gérer la participation. Il s'agit de la logique d'un projet pilote. Il souhaiterait ne pas ouvrir une multitude de chantiers car cela serait l'échec assuré. Il souhaite vraiment que l'accréditation soit retenue comme projet pilote.

**Le Président** indique que la discussion sera reprise au point 7 de l'ordre du jour. Il passe au point suivant de l'ordre du jour.

**M. Nunes** demande où en est le complément d'information demandé sur le nom d'usage et les contraintes juridiques évoquées. Il est en dehors du sujet traité mais souhaitait que cela ne soit pas oublié.

**Le Recteur** informe que la réponse parviendra dans les jours prochains.

## 5. POUR UNE PROMOTION EFFICACE DE LA RELÈVE : SUITE DES TRAVAUX

Suite à la présentation de Mme Wagner et de M. Fornerod sur le rapport « Next Generation », le rectorat a présenté le 27 novembre dernier ses Pistes *de réflexion sur les recommandations du rapport*.

Dans la discussion qui a suivi, le Recteur a souhaité que des représentant-e-s de l'Assemblée et quelques doyen-ne-s représentant les différentes cultures universitaires composent un groupe de travail sur le sujet afin d'avancer plus efficacement. Il a également souhaité que des questions soient identifiées afin de structurer les discussions.

Depuis, le Recteur s'est exprimé dans la presse suite à sa nomination à la présidence de Swissuniversities. Il a identifié trois grands défis : la numérisation, les SDG's et la relève académique.

**Le Recteur** propose de créer une commission ou un groupe de travail composé de représentant-e-s de l'Assemblée et également des décanats ou du CRD. Cela permettrait un dialogue entre les deux organes de gouvernance. Le groupe ne devrait pas être trop large. Il avait pensé à quatre représentant-e-s de l'Assemblée, avec une bonne représentation du corps intermédiaire, deux représentant-e-s des décanats, un des sciences humaines et sociales, des sciences naturelles et confier cette mission à Mme Claudine Burton-Jeangros, professeure en SdS. Mme Liliane Zossou, adjointe au rectorat, assurerait les travaux. Le premier mandat du groupe serait d'identifier clairement les questions que le groupe souhaiterait aborder. Certaines questions ont été abordées en Assemblée comme la valorisation des parcours alternatifs, une réflexion sur la sélection

précoce au niveau post-doctoral, et enfin, l'accès au doctorat qui comprend une réflexion sur le nombre de doctorant-e-s par superviseur pour offrir des conditions optimales. Ces questions pourraient être débattues et d'autres s'y ajouter. Il est nécessaire de fournir un travail avec des solutions concrètes.

**Le Président** remercie le Recteur de cette proposition et ouvre la discussion.

**M. Fornerod** se joint aux remerciements mais fait remarquer qu'un point fondamental n'a pas été mentionné à savoir une politique active de stabilisation des membres du corps intermédiaire. Il ne s'agit pas de favoriser une génération au détriment d'une autre, cela n'est pas son propos.

Toutefois, il souhaiterait voir une volonté de stabiliser un corps intermédiaire fragilisé. Les chiffres du rapport (Next Generation) indiquent que 80% des enseignements sont pris en charge par des personnes en situation de contrat précaire. Il estime que cela devrait constituer une priorité. Certaines facultés font disparaître les postes de MER et il trouve cela extrêmement inquiétant. La fonction devrait plutôt être revalorisée.

**Le Recteur** indique que cela lui convient. Dans ce type de réflexion, il est nécessaire d'évaluer également le coût car il faut avoir tous les éléments en mains pour agir.

**M. Fornerod** souhaite également que les temps partiels soient évoqués. Il mentionne son cas particulier avec trois mandats différents, sur des sites différents. Ces situations sont compliquées et il évoque des situations où il a eu 14 heures d'enseignement par semaine dans trois institutions différentes, dans trois villes différentes. C'est aussi une réalité du corps intermédiaire. Le manque de temps disponible constitue également une forme de précarisation. Un effort pour offrir des mandats à des taux d'activités plus élevé serait également une piste à étudier.

**Le Recteur** répond qu'ils en ont déjà discuté et qu'il partage sa préoccupation à ce sujet. Il faut en effet y réfléchir et trouver des solutions concrètes à mettre en place.

**Mme Atlas** estime que les réflexions du rapport sont d'ordre institutionnel et engagent une vision de l'institution pour elle-même. Les propositions de discussion sur le nombre de doctorant-e-s visent à rendre la base moins large, ce qui constitue une piste mais elle souhaiterait que cela ne soit pas d'emblée la seule réponse.

**Le Recteur** se défend d'une telle pensée. Il estime que la croissance des fonds du FNS est une bonne chose. Mais par définition, les postes sont à durée limitée. Il faudrait avoir des fonds pérennes qui permettent d'élargir le sommet de la pyramide et d'éviter d'avoir cette masse de personnes qui contribuent aux projets de recherche et qui, au terme du financement, se retrouvent dans des situations précaires. Il pourrait porter ce message à Swissuniversities pour ensuite le relayer au FNS afin de modifier la donne.

**Mme Scholl** estime que le groupe de travail devrait tenter de poser des diagnostics au préalable afin de pouvoir apporter des réponses.

**M. Grandjean** estime que le modèle des NCCR constitue un modèle intéressant puisqu'il oblige les institutions à s'engager dans la pérennisation des projets.

**Le Président** suggère de nommer les membres du groupe de travail sur la relève.

**M. Fornerod** suggère de permettre au corps intermédiaire d'en discuter afin de régler la question des disparités facultaires et d'avoir un groupe qui soit représentatif de la diversité.

**Le Président** demande à l'Assemblée si elle est d'accord que le groupe de travail sur la relève académique soit composé, pour l'Assemblée, de représentant-e-s du corps intermédiaire.

*L'Assemblée accepte à l'unanimité la création d'un groupe de travail sur la relève académique composé de membres du CCER de l'Assemblée.*

Suite à l'arrivée de M. Maulini, le Président reprend le point 3 de l'ordre du jour.

### 3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS (suite)

Question au rectorat de M. Olivier Maulini, novembre 2019.

#### **Pourquoi pas une librairie et/ou des Presses universitaires de l'Université de Genève ?**

Les grandes universités de bien des pays du monde valorisent les travaux de leurs enseignant.es chercheur-euses en soutenant la publication et la diffusion d'ouvrages destinés à leurs étudiant-es et/ou à un public élargi.

- Une ou des librairies exposent et vendent les ouvrages publiés par différents éditeurs.
- Des presses universitaires peuvent même procéder directement à la publication.

Pourquoi l'Université de Genève ne dispose-t-elle pas de telles infrastructures ? Est-il possible d'en envisager ? Si non, pourquoi ? Si oui, à quelles conditions ?

#### **Réponse**

L'Université de Genève ne propose pas de service centralisé d'édition (presses universitaires) ou de librairie de vente des publications. La tendance lourde est au contraire à la concentration des moyens d'édition et de diffusion éditoriale, et l'Université n'envisage pas de mettre seule les moyens nécessaires au développement de ce type de service. Cependant, d'autres voies ont été choisies pour valoriser et soutenir la diffusion des travaux scientifiques des chercheuses et chercheurs de l'Université, l'Archive ouverte (AoU) et un projet pilote Open access publication. Les productions scientifiques des chercheuses et chercheurs de l'Université sont ainsi pour la plupart disponibles dans les collections physiques et numériques de la Bibliothèque de l'UNIGE. Elles sont également valorisées grâce à la mise en fonction depuis 2008 de l'AoU et l'application de la directive institutionnelle qui l'accompagne, rendant leur dépôt obligatoire. Les 65'000 documents déposés dans l'AoU se composent pour 60% d'articles scientifiques et pour 40% de maîtrises, thèses, chapitres, rapports, etc. Dans une très grande majorité des cas, les références bibliographiques sont accompagnées du texte intégral de la publication, donnant tout son sens à cet outil de collecte et d'archivage du patrimoine scientifique de l'institution. Ce taux de texte intégral est très élevé par rapport à la situation des autres hautes écoles suisses, faisant de l'AoU un outil de référence pour la diffusion de l'information scientifique. Son contenu est moissonné par les grands moteurs de recherche (Google, Bing...) et par des moteurs plus spécialisés (Google Scholar, BASE...) afin de donner un maximum de visibilité à ces travaux et à l'effort de recherche de l'Université. En 2020 et 2021, l'Université finance un projet de refonte technique de l'AoU qui permettra également d'offrir de nouvelles fonctionnalités aux chercheuses et chercheurs de l'institution.

Par ailleurs, le projet pilote Open access publication actuellement en cours de développement, permettra de mieux comprendre les enjeux de la mise à disposition d'une plateforme de publication en open access pour les chercheuses et chercheurs de l'Université qui éditent une revue ou un ouvrage. L'évaluation de ce projet pilote est prévue courant 2020.

L'AoU et ce projet pilote font partie des actions menées par l'Université pour répondre à la politique nationale open access ([www.swissuniversities.ch/fr/themes/digitalisation/open-access](http://www.swissuniversities.ch/fr/themes/digitalisation/open-access)). Le service de communication étudie actuellement la possibilité de proposer les ouvrages rédigés par les professeur-e-s de l'UNIGE au sein de la boutique UNIGE située à l'entrée d'Uni Dufour. Ce projet soulève toutefois des questions pratiques telles que la gestion des stocks en vue de garantir une disponibilité continue, mais en quantité limitée, des différents ouvrages, le suivi des relations avec les nombreux éditeurs concernés ou encore la nécessaire articulation avec les librairies et réseaux de vente existants. Une décision formelle quant à la poursuite de ce projet sera prise en 2020.

**Le Président** demande à M. Maulini s'il est satisfait de la réponse du rectorat.

**M. Maulini** déclare être satisfait de la réponse. Il se réjouit de voir les développements évoqués dans la réponse du rectorat.

**Le Recteur** indique que dans le cadre de la LERU, il a été proposé aux universités d'élargir leur propre réseau d'édition aux membres. Le dispositif est intéressant et le coût n'est pas trop élevé.

## 6. ÉLECTION D'UN-E REPRÉSENTANTE À LA CITÉ UNIVERSITAIRE : VOTE

**Le Président** indique que M. Romain Gauthier a informé l'Assemblée de sa démission de sa fonction de représentant étudiant au Conseil de fondation de la Cité Universitaire. Il en a informé les membres du Conseil de fondation lors de la dernière séance de 2019.

Selon l'article 7 des Statuts de la fondation, l'Assemblée désigne un étudiant ou une étudiante pour siéger au Conseil de fondation. Le corps des étudiant-e-s propose Mme Pauline Emery, membre de l'Assemblée.

**Le Président** remercie Mme Emery et lui demande de brièvement se présenter.

**Mme Emery** se présente. La thématique du logement étudiant l'intéresse particulièrement. Elle voit en effet régulièrement les problèmes de logement que rencontrent les étudiant-es dans son travail de secrétaire au syndicat étudiant et elle est donc notamment à jour sur les problèmes directement rencontrés par les personnes logées à la cité universitaire. Cette dernière est particulièrement importante pour loger les étudiant-es étranger-es et elle aurait plaisir à pouvoir s'investir dans le travail de la fondation. Etant logée elle-même à la CIGUË et en contact avec les personnes qui viennent en permanence à la CUAE, elle a acquis une vision globale du logement étudiant à Genève

**Le Président** la remercie. Il demande s'il y a d'autres candidat-e-s. Cela n'étant pas le cas, il procède au vote.

*Mme Emery est désignée à l'unanimité comme représentante étudiante à la Fondation de la cité universitaire.*

## 7. PROCESSUS D'ACCREDITATION SELON LA LEHE

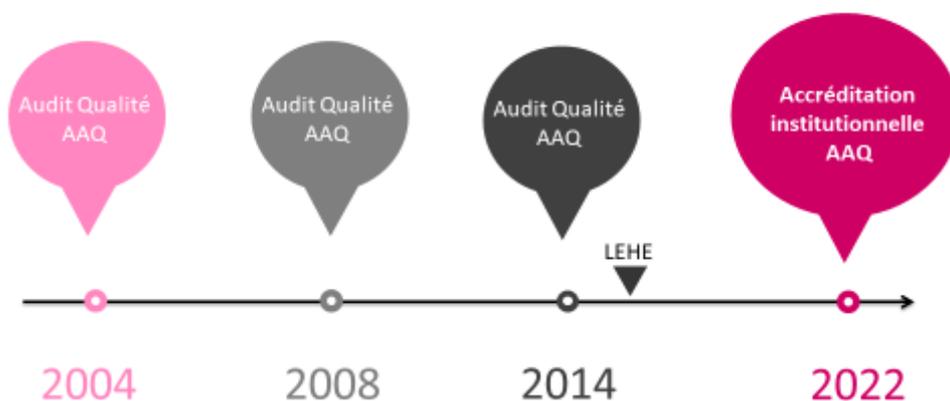
**Le Président** passe la parole au recteur.

**Le Recteur** relève l'importance du processus pour la poursuite de l'obtention des subventions fédérales. Il mentionne également que la LEHE a ouvert la possibilité aux universités privées de se faire accréditer. Il cède la parole à Mme Mallory Schaub.

### 7.1. Informations sur les étapes du processus et les modalités de validation

**Mme Schaub**, se présente et indique qu'elle est responsable du pôle de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage. Elle va présenter le processus d'accréditation auquel elle va activement participer avec d'autres personnes. Elle va présenter le principe de l'accréditation et les personnes impliquées tout au long du processus qui va durer deux ans. Présentation de Mme Schaub :

### Accréditation : suite d'un processus continu



## Les principes de ce processus

### Accréditation

Instrument externe qui examine le système d'assurance qualité interne d'une haute école



### Système d'assurance qualité

Vision – Objectifs – Moyens –  
Vérifications – Régulations

Mesures mises en place pour s'assurer que l'UNIGE remplit sa mission, qu'elle atteint ses objectifs fixés en soutenant sa prise de décisions par la récolte d'information et qu'elle développe les bons moyens pour y parvenir

## Acteurs impliqués dans ce processus



Experts externes



### COMITÉ DE PILOTAGE

**Brigitte Galliot**, VR en charge des RH et de la recherche

**Laure Ogniois**, Directrice service recherche

**Mallory Schaub**, Responsable pôle SEA

**Lionel Cau**, Conseiller en Système d'Information et organisation

**Annaïg Colet**, Responsable assurance qualité

**Ahidoba de Franchi Mandscheff**, Responsable qualité CFCD

**Marco Cattaneo**, Directeur de la communication

**Didier Raboud**, Secrétaire Général (président)

*Stéphane Berthet*, Vice-recteur



### COMITÉ DE REDACTION

**Mallory Schaub**, responsable pôle SEA

**Annaïg Colet**, responsable assurance qualité

**Ahidoba de Franchi Mandscheff**, responsable qualité CFCD

**Lionel Cau**, Conseiller en Système d'Information et organisation

**Marco Cattaneo**, Directeur de la communication (président)

## Etapes principales



## Grille de lecture de notre système qualité



## Exemple de standard

Enseignement  
Recherche  
Prestations de services



3.2 Le système d'assurance de la qualité prévoit l'évaluation périodique des activités d'enseignement et de recherche, des prestations de services et des résultats obtenus dans ces domaines

3.3 Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer du respect des principes et des objectifs liés à l'Espace européen de l'enseignement supérieur

## Un processus **participatif**

Information et consultation des instances (Bureau Qualité, Assemblée de l'Université, Recto-Fac, CRD, Rectorat, COENS)

Entretiens et collecte d'informations auprès des facultés, divisions/services et différents corps de l'UNIGE

## Quelles plus-values attendre d'un tel exercice ?

### Exemples de mesures prises suite aux audits passés

- stratégie institutionnelle en matière d'assurance qualité, politique qualité, consolidation du bureau qualité, création d'une charte qualité et d'une page web dédiée
- Implémentation des évaluations de programme
- Systématisation et harmonisation de l'évaluation des enseignements
- Elaboration d'un règlement sur le personnel de l'Université prescrivant les évaluations et la formation du PAT
- Développement du SIRH, SIEA, indicateurs qualité enseignement

## Ce qui sera attendu *de toutes et tous*

Analyse des activités en regard des critères et adaptations

Mise à disposition d'information pour la rédaction et relecture du rapport

Disponibilité pour la visite des experts

Contribution à la réalisation du plan d'action

### 7.2. Discussion

**Le Président** remercie Mme Schaub de la présentation et ouvre la discussion.

**M. Grandjean** souhaiterait avoir des précisions sur la granularité du processus à savoir si toutes les filières feront l'objet d'une accréditation.

**Mme Schaub** répond par la négative. Mais si un programme le souhaite pour des enjeux particuliers de reconnaissance ou de visibilité, cela est possible mais il faudra que l'UNIGE soit accréditée.

**M. Cosson** mentionne que la faculté de médecine est déjà accréditée en tant que faculté de médecine. Il se demande comment seront articulés les processus déjà existants avec ceux de l'ensemble de l'université. Cela signifie-t-il qu'une partie du travail est déjà faite ?

**Mme Schaub** répond qu'en principe, il existe des mécanismes de reconnaissance entre les différents niveaux d'accréditation. Mais elle ne sait pas par quel mécanisme la faculté de médecine est accréditée. Des compléments seront peut-être demandés selon les cas.

**M. Crettenand** souhaiterait avoir les détails des différents éléments d'accréditation et demande si ces informations sont disponibles.

**Mme Schaub** indique qu'un « mode d'emploi » de l'accréditation est fourni par l'AAQ dans lequel l'ensemble des standards sont décrits.

**Mme Dullion** relève que M. Raboud a insisté sur le caractère prioritaire de ce chantier de l'accréditation pour la collaboration entre le SG et l'Assemblée. Elle demande à Mme Schaub de préciser ce qui est attendu de l'Assemblée en tant qu'organe.

**Mme Schaub** répond qu'analyser le degré d'atteinte des standards nécessite de s'appuyer sur les attentes en matière de mission et la manière dont celle-ci est perçue. Ce qui pourrait constituer un point de collaboration serait d'aider non seulement à porter le regard critique sur les différents standards et la manière de les atteindre mais également de travailler ensemble sur le plan d'action. Quelles mesures pour développer nos missions, nos évaluations de la mission. Ce sont des exemples de coopération. Mais également travailler avec l'Assemblée pour consulter les différents corps puisque les membres de l'Assemblée sont élu-e-s pour représenter les différents corps. Des méthodes innovantes comme des focus groupes [*méthode d'entretien de groupe qui permet de récolter des données qualitatives sur une thématique ciblée (Moreau et al., 2004) Elle vise à stimuler la discussion entre personnes ayant différents points de vue et à préciser et clarifier les opinions.*] pourraient être utilisées.

**M. Raboud** ajoute que des modalités de participation différentes comme des assises, des hackathon pourraient être utilisées et mises en place ensemble. Cela permettrait une consultation plus participative. Il demande d'en discuter ensemble afin de pouvoir « utiliser » l'Assemblée comme relai auprès de la communauté universitaire.

**Mme Louis-Courvoisier** relève que le processus d'accréditation pourrait permettre de développer une culture qualité qui ne soit plus liée à la surveillance ou au contrôle mais à une transformation bénéfique pour l'ensemble de la communauté universitaire.

**Mme Wagner** relate que son unité est en plein processus d'accréditation. Elle ne comprend pas très bien les différents niveaux d'accréditation, l'université, les facultés, les départements, etc. Cela mobilise beaucoup de temps et d'énergie. Elle partage l'avis que cela représente une opportunité

de se poser des questions, de discuter et de chercher comment améliorer les choses. Toutefois, souvent, il manque les moyens.

**Mme Louis-Courvoisier** est d'accord mais relève que parfois les marges de progression existent à l'intérieur des moyens à disposition.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions. Cela n'étant pas le cas, il ouvre le débat sur la constitution du groupe de travail entre le SG et le bureau de l'Assemblée qui sera le relai vers l'Assemblée. Il s'agira de formater un certain nombre de questions et il imagine que cela sera le rôle du groupe. Mais il avoue trouver encore cela très flou.

**M. Crettenand** souhaite une précision pour bien comprendre. Il relève que le SG a parlé de projet pilote qui serait constitué sur le thème de l'accréditation. On testerait de nouvelles manières de fonctionner plus transversale. Il demande s'il y aurait la possibilité de prendre un autre sujet comme projet pilote ou si cela doit être obligatoirement l'accréditation. En bref, existe-t-il un projet alternatif ?

**Mme Dullion** estime que pour décider, il serait utile d'avoir des développements sur le volet gouvernance qui est une préoccupation centrale de l'Assemblée.

**Mme Schaub** répond qu'en effet, le standard sur la gouvernance pourrait constituer l'axe de la collaboration. Elle n'est pas entrée dans les détails et demande à Mme Annaig Collet de compléter ce volet.

**Mme Collet** explique qu'il faut prouver, dans le processus d'accréditation, que l'Assemblée, instance participative, a été consultée et que le rapport reflète réellement l'avis des différents corps. Elle cite le RPers qui est passé auprès de plusieurs instances (CRD, CODIR, SREC). Elle ajoute que la SREC est devenue la FAO ! Elle demande si l'Assemblée peut également publier ses procès-verbaux de séance.

*Il lui est répondu que les séances de l'Assemblée sont publiques et les PV peuvent être demandés.*

Elle ajoute que l'accréditation doit démontrer tout le processus de validation avant la décision finale. Que se passe-t-il si un organe refuse une décision ? Doit-on remettre tout le processus en marche ? Une typologie doit être expliquée pour démontrer une gouvernance qui entend ce que les gens disent.

**Mme Scholl** entend le souci de la consultation. Elle comprend qu'il faille atteindre tous les corps. Dans ce contexte, c'est l'Assemblée qui répond à ce besoin et non le bureau.

**Le Président** relève qu'il l'a bien spécifié lors des discussions avec le SG.

**Mme Bajoux** souhaite avant de voter avoir des exemples d'optimisation que cette nouvelle organisation, groupe de travail bureau/SG, devrait apporter. Quels buts sont-ils poursuivis ?

**M. Raboud** résume sommairement. Après la recherche d'informations pour l'autoévaluation on va regarder les standards et si cela est en phase. Les deux grands chantiers seront ceux de la collecte d'information et celui des recommandations. Ces deux étapes doivent se dérouler de la manière la plus participative possible. Le souci est donc d'organiser au mieux la participation. Le groupe de travail correspond à la recherche d'optimiser la participation, soit dans la collecte de données, dans l'élaboration de recommandations. Dans les chantiers de gouvernance ouverts au sein du rectorat on travaille sur des logiques dites de transformation en utilisant de nouveaux outils, style hackaton, assises ou d'autres méthodes. Cela modifie grandement la manière de fonctionner. Le groupe serait chargé d'émettre des propositions élaborées et précisées à l'Assemblée pour être débattues en plénière afin de savoir si les pistes proposées sont les bonnes. Le travail de groupe serait donc d'imaginer, sur les différentes étapes de l'accréditation, comment on peut mettre en œuvre des méthodes de participation les plus inclusives possible.

**Mme Bajoux** relève que les réponses manquent et qu'il est difficile de voter sans avoir tous les éléments à disposition.

**M. Raboud** répond qu'il existe une tension parce que le processus est présenté très en amont et par définition pas totalement arrêté. La question est de savoir si vous êtes d'accord de créer cette instance conjointe entre bureau et SG qui puisse réfléchir à une optimisation du processus. On ne peut entrer dans les détails. Il s'agit d'un vote de principe pour essayer de mieux travailler ensemble. Si le groupe n'est pas créé, il faudra suivre le calendrier parce que l'accréditation doit se mener. Cela sera donc fait par le rectorat qui reviendra vers l'Assemblée de manière classique pour que le processus soit validé. La demande est précise dans son principe et encore floue sur les modalités qui sont à définir ensemble. La question pourrait être de savoir si l'Assemblée souhaite que les modalités soient définies ensemble.

**Le Président** ajoute que le bureau discute déjà avec le SG pour préparer l'ordre du jour de la plénière, mais qu'il s'agit ici d'une collaboration plus large, dont l'Assemblée pourrait estimer qu'elle ne fait pas partie du cahier des charges du bureau. Comme il s'agit donc d'étendre les prérogatives standard du bureau, celui-ci a besoin de l'aval de l'Assemblée.

**Mme Atlas** se demande quelle sera la valeur ajoutée d'une instance du bureau et du SG par rapport aux discussions en plénière. Sur les modalités à définir elle n'est pas très au clair.

**M. Raboud** répond qu'il s'agit des modalités de consultation. Elles peuvent bien entendu être discutées en plénière mais c'est un travail qui doit se préparer et il trouverait dommage de rester dans le fonctionnement classique. L'ambition était d'aller un peu plus loin. Il s'agit en effet de donner au Bureau des prérogatives plus larges qui lui permettent de travailler de manière plus large et plus régulière avec le SG sur ce projet pilote de l'accréditation de manière à rendre le processus plus efficace.

**Mme Wagner** estime nécessaire que les questions traitées en plénière soient préparées en amont. Elle demande si l'Assemblée participera à élaborer les modes de consultation ou les objectifs de consultation.

**Mme Schaub** répond que les deux aspects seront traités.

**Mme Wagner**, concernant le support utile pour l'auto-évaluation et l'évaluation externe (P.35) mentionné dans le rapport, il est question de décharges. Un Bureau qui assisterait de manière soutenue un tel processus, surtout pour les membres du CCER et les étudiant-e-s, devrait avoir les moyens d'avoir le temps. La participation prend du temps. Une réflexion en ce sens est-elle conduite au sein du SG ?

**Mme Fontanet** informe qu'elle est favorable au principe de collaboration. Elle souhaiterait savoir quel sera le volume de travail pour le Bureau pour ne pas piéger les membres dans une mission trop lourde. Elle souhaiterait connaître l'avis des membres du Bureau.

**Le Président** répond qu'il est favorable avec quelques craintes. Il mettra des limites si le travail est trop lourd. Il demande aux autres membres du Bureau s'ils souhaitent se prononcer.

**M. Crettenand** estime qu'il y a des enjeux intéressants de participer à cette discussion et il est plutôt favorable. Il craint toutefois de retomber dans les discussions qui se sont tenues sur le groupe de travail « gouvernance » et la légitimité du Bureau. Il continue à ne pas se rendre compte de ce qui est réellement attendu de ce groupe Bureau/SG. Est-ce de savoir comment on va consulter les différents corps ou d'apporter les bonnes idées. Est-ce sur le fond ou sur la forme ? De plus, il estime qu'il y a des limites à l'engagement des membres du Bureau. Il évoque des décharges qui pourraient être données et des rémunérations pour les personnes non salariées. Il s'agit d'une volonté de l'institution. Le processus d'accréditation est si large que les pistes d'amélioration sont infinies. Il revient à sa précédente intervention, ne serait-il pas plus judicieux de se concentrer sur des dossiers qui permettent de réellement apporter des transformations dans l'institution ? Le rapport sur la gouvernance souhaitait apporter des changements concrets et valoriser l'engagement. Il a peur que l'accréditation soit un sujet trop large pour débiter avec un projet pilote et que l'épuisement arrive très vite.

**M. Raboud** déclare que le processus de l'accréditation est normé même si, en effet, il est large. Il ne voit pas de risque d'épuisement par égarement. Le processus d'accréditation ouvre sur l'ensemble des chantiers et, par la suite, dans l'atteinte de certains standards, à des recommandations. Ce dossier est le dossier pilote par excellence. Bien entendu cela va représenter du travail. S'engager signifie passer du temps. On fera attention, on mettra des barrières. Au niveau du rectorat, des équipes n'ont pas été engagées pour mener le processus. Il s'agit de réorganisation. La standardisation du processus est un cadre rassurant.

**Le Président** partage ce qui a été dit par M. Crettenand. Le projet pilote devra être ciblé et ne pourra pas impliquer le traitement de tous les points de l'accréditation pour ne pas s'épuiser et dans un souci d'efficacité. Il propose de passer au vote qui est de toute manière consultatif et tous les aspects reviendront devant l'Assemblée qui pourra modifier la donne en tout temps.

**Mme Bajoux** souhaite, avant le vote, demander au rectorat si une réflexion a été menée sur des décharges par rapport au temps demandé aux membres du Bureau ? Cela illustrerait la volonté du rectorat d'assurer la relève et de lutter contre la précarité du corps étudiant.

**M. Raboud** répond par l'affirmative.

**Mme Atlas** relève que le Bureau est une structure dont les membres vont changer durant tout le processus.

**Le Président** comprend cette demande de décharge pour les représentant-e-s des corps non stabilisés.

**Le Recteur** estime que lors du dernier exercice de l'accréditation, un dialogue avec l'Assemblée avait été mené dans les conditions actuelles, sans mettre en place une machinerie complexe. C'est une occasion offerte de dialoguer sur un certain nombre de questions. Si la charge de travail est trop importante, personne n'y est obligé.

**Mme Scholl** suggère une phase d'évaluation du travail attendu, parce que cela reste toujours très peu clair en termes de charge de travail et revenir lors de la prochaine Assemblée avec un dessin plus précis de la situation. Elle estime que le retour vers l'Assemblée doit être de deux types, suivre les travaux, ce qui est intéressant, et également évaluer l'expérience de cette collaboration « groupe pilote ».

**Le Président** rappelle que c'est le travail de l'Assemblée de faire remonter des différents corps les éléments utiles. Il demande qui approuve la participation du bureau à un groupe de travail Bureau/SG pour le dossier de l'accréditation.

*A l'unanimité moins deux abstentions, la proposition est acceptée.*

**Le Président** ajoute qu'il sera très vigilant à vérifier que le rendement de cette collaboration soit efficace.

## 8. STRATÉGIE SDGs DU RECTORAT : PRÉSENTATION ET PREMIER DÉBAT

**M. Fabrice Calame** présente la stratégie SDGs du rectorat.





Unil | Université de Lausanne

UNIL | L'Actu | L'Agenda | Campus pratique | MyUNIL | Facultés • Centres

### La durabilité à l'Université de Lausanne

[Nos engagements](#) | 
 [Campus durable](#) | 
 [Recherche et formations](#) | 
 [Acteurs de la durabilité](#)

Vous êtes ici: UNIL > La durabilité à l'Université de Lausanne > **Campus durable**

**Un campus durable**

**Gérer le développement du campus**

Installé sur le site de Dorigny depuis bientôt 60 ans, le campus de l'UNIL n'a cessé de s'agrandir. En 2019, il accueille plus de 15'000 étudiant-e-s et environ 5'000 membres du personnel, du corps professoral et de la recherche.

Sur le campus de 90 ha se répartissent 35 bâtiments. Cinq nouvelles constructions ou extensions sont planifiées d'ici à 2025.

L'UNIL gère une véritable ville et dispose de nombreuses prérogatives, notamment en matière de:

- gestion des bâtiments et des développements futurs
- approvisionnement énergétique
- gestion des déchets
- sécurité
- gestion des espaces verts

**Responsabilité de l'institution**

Faillant ou administration publique, l'UNIL se doit de donner l'exemple dans la gestion de son

TOP



Université de Neuchâtel > durable > Que fait-on?

**unine**  
UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

## Développement durable

Accueil

Actualités

Qui fait quoi ?

**Que fait-on?**

- Mobilité
- Energie
- Recyclage
- Alimentation

Où en est-on?

Envie d'agir?

### Que fait-on?

unine  
ECOPOINT  
Univer'syclez!

Dans son document directeur Vision stratégique 2027, l'Unine affiche son ambition de développer les compétences les plus pertinentes technologiques et socio-économiques. La préservation de l'environnement naturel est un des principaux défis à relever: « Il est désormais évident que demain sera caractérisé par le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles et la destruction d'écosystèmes entiers. Nous devons donc effectuer des changements majeurs dans notre relation à l'environnement si nous voulons assurer un avenir durable à nos étudiants et à nos employés ».



**EPFL** À propos

Parcours > À propos > Durabilité

**Alimentation**

L'émergence du végétarien, du végétalien et du 0-déchets.

[En savoir plus](#)

**Mobilité**

Un Plan de mobilité pendulaire depuis 2015 et un plan de mobilité professionnelle en préparation pour 2019.

[En savoir plus](#)

**Energie**

100% d'énergie renouvelable pour le chaud, le froid et l'électricité en 2021.

[En savoir plus](#)

**Biodiversité**

Des aménagements extérieurs toujours plus biodivers, esthétiques et conviviaux.

**Déchets**

Un taux de recyclage de 71% et le déploiement d'un nouveau dispositif de collecte des déchets.

**Achats**

L'intégration de critères de durabilité exigeants dans les appels d'offre.



# “Ambition SDGs” Stratégie durabilité UNIGE



## UNIGE: une gouvernance stratégique



## La stratégie SDGs de l'UNIGE

### Vision:

Faire des SDGs une boussole institutionnelle  
et un outil de transformation pour l'ensemble  
des grandes missions et activités de l'UNIGE



## La stratégie SDGs de l'UNIGE

### Vision:

Faire des SDGs une boussole institutionnelle  
et un outil de transformation pour l'ensemble  
des grandes missions et activités de l'UNIGE

4 ambitions



## La stratégie SDGs de l'UNIGE

### Vision:

Faire des SDGs une boussole institutionnelle et un outil de transformation pour l'ensemble des grandes missions et activités de l'UNIGE

4 ambitions

5 intentions



## Ambitions

- **SDG skills and competencies**
  - *L'UNIGE diffuse les connaissances et renforce les compétences nécessaires à la compréhension et à la mise en œuvre des SDGs par toutes et tous.*
  - *Elle offre des formations qualifiantes formant des expert-e-s dans le domaine des SDGs.*
- **SDG expertise**
  - *L'UNIGE développe une recherche de pointe dans des domaines des SDGs et sur le cadre SDGs*
  - *Elle offre aux décideur-euse-s et à la Cité une expertise reconnue par ses recherches sur les SDGs et dans chaque SDG.*
- **SDG for the community**
  - *L'UNIGE offre un cadre permettant l'épanouissement et la réussite de toutes et tous.*
- **SDG for the planet and the humanity**
  - *L'UNIGE inscrit ses actions dans le respect des limites nécessaires à la préservation et à la régénération des grands équilibres planétaires pour le bien-être des êtres humains.*



## Intentions

- Identifier, valoriser et fédérer l'existant
- Susciter l'adhésion et faire émerger des projets
- Développer les champs à fort impact dans le cadre de nos missions
- Diffuser, mettre en réseau et faire rayonner les SDGs
- Appliquer nos ambitions à l'ensemble de notre chaîne de valeur

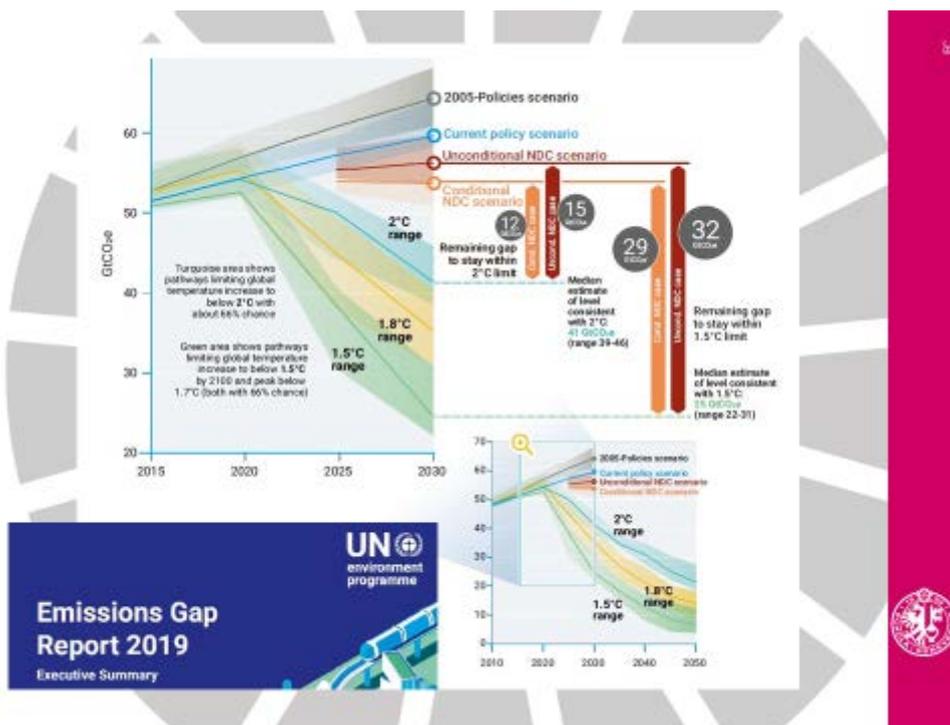


## Vers un plan d'action: matrice de travail

 Ambition 1 <i>Skills</i>	Ambition 2 <i>Expertise</i>	Ambition 3 <i>Community</i>	Ambition 4 <i>Planet</i>
<b>Intention 1</b> <i>Valoriser</i>			
<b>Intention 2</b> <i>Susciter</i>			
<b>Intention 3</b> <i>Développer</i>			
<b>Intention 4</b> <i>Diffuser</i>			
<b>Intention 5</b> <i>Cohérence</i>			







**Le Président** remercie M. Calame et ouvre la discussion.

**M. Grandjean** demande comment les expert-e-s des différentes facultés ont été intégré-e-s dans les discussions sur la stratégie.

**M. Calame** informe qu'il y a eu des consultations assez larges pour la mise en place de la stratégie. L'idée est de fédérer les personnes qui travaillent sur la thématique des SDGs.

**Mme Bajoux** remercie de la présentation. Elle se demande dans quelle mesure la question de la mobilité académique a-t-elle été intégrée, notamment dans son articulation avec la gestion des carrières.

**M. Calame** relève qu'il y a la politique « avion » qui est traitée. D'autres dossiers sont dans l'agenda mais pas encore traités. L'idée développée à l'EPFL de financer les billets de train pour la mobilité étudiante est reprise. La stratégie entre dans un processus de co-création pour accéder à l'expertise relative à la mobilité.

**Le Recteur** ajoute que l'idée est de réduire les gaz à effet de serre de manière non contraignante avec des objectifs. Si cela ne fonctionne pas, il faudra passer à une autre forme d'intervention et instaurer des mesures plus contraignantes. A cet égard, la politique de la relève sera particulièrement importante car il faudra prioriser en fonction des besoins des personnes, notamment celles en début de carrière académique. La dimension est prise en considération.

**M. Calame** relève que les problématiques sont partagées par les hautes écoles de Suisse et de la LERU avec lesquelles il collabore. Comment en même temps promouvoir les carrières des chercheuses et chercheurs tout en réduisant l'empreinte carbone. Il indique que des changements culturels se mettent en place.

**M. Truscello** demande comment les objectifs chiffrés de diminution d'empreinte carbone sont-ils fixés. Cela repose-t-il sur des critères scientifiques ou une volonté politique ?

**M. Calame** répond que l'objectif de diminution de 50% provient d'un cadre d'analyse et de la loi carbone qui donne des indications pour arriver à l'équilibre en 2050. Il s'agit d'une préconisation du GIEC notamment et d'autres agences onusiennes.

**M. Truscello** relève que le rapport du GIEC fait suite à l'Accord de Paris et qu'il revêt un caractère politique. Il demande si les hautes écoles ont leur propre indicateur et si les préconisations sont vérifiées par les experts au sein des universités. En résumé, existe-t-il un regard critique par rapport à ces critères politiques.

**M. Calame** répond qu'un objectif chiffré est mentionné, objectif qui est communicable et partagé, y compris dans la communauté scientifique avec, il est vrai, un objectif final qui n'est pas idéal. Il faut parler d'ambition si on souhaite aller au-delà. Il est plus simple de s'aligner sur des éléments que le public comprend à l'interne comme à l'externe.

**Mme Bajoux** revient sur l'objectif de réduction de la pauvreté et pense bien évidemment à la lutte contre la précarité au sein de l'université, notamment les temps partiels imposés qui touchent les personnes du CCER. Ces engagements du développement durable doivent s'accompagner d'une promotion de la relève qui garantisse un revenu suffisant et une stabilité.

**Le Président** demande si des premiers résultats seront publiés pour tenir la communauté universitaire informée, non seulement des intentions et des ambitions mais également des réalisations aussi minimales soient-elles.

**M. Calame** relève que c'est l'étape du cadre stratégique. Un processus sur la refonte des moyens de communication, notamment sur les sites internet de l'institution. L'ambition n'empêche pas les objectifs chiffrés et il y aura un grand travail de communication pour partager afin que la stratégie devienne vraiment celle de l'institution, que la communauté universitaire se l'approprie.

**Le Président** remercie M. Calame et avant de lever la séance souhaite relever l'engagement personnel du vice-recteur Triscone qui, ordinateur éteint, se contente de travailler avec un crayon et des post-it comme le montre une photo de la présentation : « *M. Triscone nous montre la voie* » déclare le Président.

*Rires.*

**Le Président** remercie l'Assemblée et souhaite une bonne soirée.

## **9. DIVERS**

Pas de divers.

La séance est levée à 22 heures 15